



FICHE D'INSCRIPTION – ACCUEILS DE LOISIRS DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE

Vacances de Fin d'année du 19 Décembre 2022 au 02 Janvier 2023

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28 chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 21 novembre 2022 à 9h, sur le portail familles exclusivement (sous réserve de places disponibles) et à partir du 23 novembre 2022 à 9h au siège PEP28 et dans les accueils de loisirs (Copie de la feuille d'imposition 2021 sur les revenus 2020).

- Inscription pour les familles des communes urbaines Chartres métropole et autres communes à partir du 05 décembre 2022 (selon les places disponibles restantes) (Copie de la feuille d'imposition 2021 sur les revenus 2020).

Elle impliquera obligatoirement une **facturation**, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier d'inscription famille, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

J'autorise l'association PEP28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources N-2, mon quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon ou mes enfants dans l'accueil de loisirs coché ci- dessus et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum. Si vous n'autorisez pas, vous paierez le montant le plus élevé.

Autorité parentale	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Adresse :		
	Mail :		
1^{er} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Elémentaire	
2^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Elémentaire	
3^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Elémentaire	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Type de repas :
<input type="checkbox"/> MAINTENON	7h - 19h	Resto'Val <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> JOUY	7h - 19h	Restauration Chartres métropole <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> MORANCEZ	7h30 - 18h30	
<input type="checkbox"/> SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30	

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 19 au 23/12/2022

Forfait du 26 au 30/12/2022

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus :

PRESENCE(S) EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1 ^{er} enfant	COUT : 2 ^{ème} enfant	COUT : 3 ^{ème} enfant
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant			
Lundi 19/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 20/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 21/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Jeudi 22/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 23/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Lundi 26/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 27/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 28/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Jeudi 29/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 30/12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Lundi 02/01/2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TOTAL :						

TARIFS 2022

Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine 19 au 30/12 avec repas	Occasionnel du 19/12 au 02/01 Journée avec repas	Forfait semaine 19 au 30/12 avec repas	Occasionnel du 19/12 au 02/01 Journée avec repas
0 à 1220	32,66 €	7,84 €	116.57 €	27,98 €
1221 à 1500	39,42 €	9,46 €		
1501 à 1800	45,61 €	10,95 €		
1801 à 2100	52,37 €	12,57 €		
2101 à 2400	58,57 €	14,06 €		
2401 à 2900	65,32 €	15,68 €		
2901 à 3400	72,08 €	17,30 €		
3401 à 3900	78,28 €	18,79 €		
3901 à 4400	85,03 €	20,41 €		
4401 et +	91,79 €	22,03 €		
Réduction de 10% à compter du 2ème enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée				

Total Régulé ce jour : _____ €

Chèque N°: _____ Banque: _____ Montant: _____ €

ANCV: _____ € CESU: _____ € ESPECES: _____ €

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28 et dans les structures de loisirs).

Fait le : _____ Signature : _____